

## **L'intimité masculine en éveil : le désir d'enfant suite à la rupture d'union**

### **An awakening of the inner male: paternal feelings after family breakdown**

### **El despertar de la intimidad masculina: el deseo del hijo tras la ruptura de la unión**

Germain Dulac

Numéro 27 (67), printemps 1992

L'individu, l'affectif et le social

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033856ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033856ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dulac, G. (1992). L'intimité masculine en éveil : le désir d'enfant suite à la rupture d'union. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (27), 81–88.

<https://doi.org/10.7202/1033856ar>

Résumé de l'article

Trop souvent, la rupture d'union signifie la perte de contact des enfants avec le parent non gardien, souvent le père. Cela laisse croire que les pères abandonnent les enfants et par le fait même les responsabilités parentales. La rupture d'union est une situation où jouent des contingences qui vont orienter le mode d'expression aussi bien que le répertoire des comportements et le type et la fréquence des affects exprimés. Ce texte analyse une conception de la paternité et de la responsabilité paternelle véhiculée dans les groupes d'hommes qui s'intéressent à la condition masculine et paternelle. Celle-ci est centrée sur les rapports père-enfants, où la paternité trouve principalement son sens social dans les sentiments du père.

# L'intimité masculine en éveil: le désir d'enfant suite à la rupture d'union

**Germain Dulac**

La rupture d'union fait aujourd'hui partie des issues possibles des unions. Aux motifs de fautes ou de délits tels que l'alcoolisme, l'infidélité, le refus de pourvoir ou encore l'abandon de la vie commune s'ajoutent désormais ceux qui procèdent du consentement mutuel sur requête conjointe s'appuyant sur des raisons comme l'incompatibilité de couple, le désaccord sur le mode de vie. Le fait que de moins en moins de personnes soient prêtes à poursuivre une relation qui ne fonctionne plus s'est traduit par une hausse rapide des indices de divorcialité au cours des deux dernières décennies. Chiffrés, au Québec, à 8,7 % en 1969, ils atteignent 38,2 % en 1976 puis grimpent à 44 % en 1981, pour se situer

autour de 36 % en 1990 (Duchésne, 1991). À ces divorces vient s'ajouter un nombre inconnu de ruptures d'unions libres.



Ces ruptures n'impliquent pas seulement des adultes, mais aussi des enfants ; la moitié de ceux qui sont nés en 1975 connaîtront la

rupture de l'union de leurs parents avant d'atteindre la majorité (Marcil-Gratton, 1989 ; Frustenberg et autres, 1983). Ils cohabiteront tantôt chez le père, tantôt chez la mère, qui auront ou non contracté une nouvelle union. Le divorce et le remariage, de plus en plus courant, transforment profondément l'exercice de la parentalité. Une étude française estime que la plupart des enfants de parents divorcés verront au moins un de leurs parents contracter une nouvelle union : sur cent enfants, 17 verront se remarier leur mère seulement, 31 leur père seulement, et 37 leurs deux parents ; et ces parents engendreront au moins un autre enfant (Le Gall et Martin, 1991). Un trait commun à plusieurs de ces enfants est

qu'ils perdent contact avec leur père ; 54 % des petits Français sont dans ce cas selon Bertaux et Delcroix (1991) ; au Québec, on a remarqué que 66 % des femmes divorcées voient leur enfant mensuellement (au moins une fois), contre 33 % des hommes divorcés. Renaud et autres (1987) estiment que seulement 40 % des familles monoparentales matricentriques jouissent de la présence régulière du père et ex-conjoint auprès des enfants, ainsi que de sa contribution monétaire à leur entretien après le divorce.

De telles constatations nous laissent l'impression que les pères, plus souvent que les mères, abandonnent leurs enfants, qu'ils sont, pour reprendre une expression populaire, des « sans-cœur ». Faut-il rappeler que ces données ne doivent pas masquer le fait qu'il existe entre les ex-conjoints une grande variété d'ententes qui ne correspondent pas toujours aux décisions légales. Le rôle des pères auprès des enfants après le divorce dépend autant des circonstances liées à la naissance de l'enfant (hors mariage par exemple : voir Seltzer, 1991) que de l'accord intervenu entre les ex-conjoints (Masheter, 1991). La rupture d'union est une situation où jouent des contingences qui vont orienter le mode d'expression aussi bien que le répertoire et la fréquence des affects exprimés.

Ce texte propose une autre vision du vécu des pères qui ont subi une rupture d'union ; à leur écoute, nous découvrons une autre facette de la paternité <sup>1</sup>.

### **La douleur, le deuil et la fuite**

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, plusieurs pères croient minimiser la peine et la douleur associées à la séparation en cessant d'avoir des contacts avec leur enfant (Lund, 1987). Certes, cela en fera sourire plusieurs, qui y liront simplement un comportement de fuite des pères à l'égard de leurs responsabilités parentales. Et pourtant, la rupture d'union signifie pour chacun des partenaires qu'il doit faire le deuil d'une série de choses ; à ce chapitre, les hommes et les femmes vivent la rupture d'union de manière différente (Gove, 1973). Du côté des hommes, il semblerait que les répercussions se fassent sentir surtout en termes d'équilibre psychique et de santé, alors que les conséquences économiques touchent davantage les femmes (Québec, 1988). Selon Perrault (1990), exposés au divorce (ou au veuvage), les hommes courent deux fois plus de risques que les femmes de développer des symptômes assez graves pour mener à une première hospitalisation en psychiatrie, ou au suicide. Les hommes, particulièrement ceux qui n'ont pas la garde des enfants, traversent alors une série de deuils : deuils émotionnels, liés à la perte de la relation conjugale ; deuils parentaux, liés à la transformation du rôle de père ; deuils « légaux », lorsque les procédures juridiques associées à la séparation s'éternisent ; deuils se rapportant à leurs réseaux, lorsque les amis et les proches font faux bond ; deuils psychiques, puisqu'il faut se reconstruire une identité et faire face aux sentiments d'échec

et d'abandon. Certains pères vivent même ce processus comme une perte de pouvoir, liée à une déstabilisation du rôle de parent et de conjoint. De toute évidence, les hommes ne sont pas insensibles, ils sont profondément touchés par cette situation.

### **Le groupe, un lieu d'introspection**

Afin de remédier à l'instabilité psychologique et émotive mais aussi pour retrouver leur identité, un nombre croissant de pères en rupture d'union se joignent à des associations d'entraide, plus particulièrement à des groupes d'hommes intéressés à la condition masculine, et plus généralement à des groupes de pères séparés et divorcés. Ils y trouvent un soutien psychologique autant que juridique et économique. Ces groupes ont une influence considérable, non seulement sur leurs membres, comme tout groupe d'entraide, mais aussi sur la société civile et politique, lorsqu'ils jouent le rôle de groupe de pression (Dulac, 1989). Dans la foulée du mouvement des femmes, le Québec, à l'instar des autres sociétés développées, a vu éclore, au cours des dernières décennies, des groupes d'hommes préoccupés de la condition masculine et paternelle. Les hommes s'y réunissent afin de réfléchir sur leur vécu d'hommes. Au sein de ces groupes s'effectue un travail d'introspection et de conscientisation sur les rôles et la socialisation. Certains de ces groupes <sup>2</sup> deviennent au fil des ans les porte-parole de la « nouvelle masculinité » et de la « nouvelle paternité » (De Rider, 1982 ; Pouliot, 1985 ; Dulac, 1984 et 1990). À l'écoute de ce qu'ils nous disent, nous découvrons que l'univers affectif est au centre des préoccupations des hommes et des pères qui « militent » dans ces groupes :

Actuellement, l'accomplissement du rôle d'homme exige un isolement socio-affectif qui garantit l'investissement maximal d'un individu dans son travail. Cette aliénation au travail passe par l'apprentissage constant du contrôle des émotions et du lieu même de ces émotions : le corps. Cette domination de soi contribue à l'isolement nécessaire à la survalorisation du travail dans la vie de l'homme (Cœur-atout, 1986 : 3).

Le réquisitoire des hommes est une critique de la norme sociale qui pèse sur les individus masculins et tout particulièrement de l'assignation aux pères du rôle de pourvoyeur. Leurs propos soulignent le poids des déterminismes culturels et des valeurs qui exercent des contraintes sur eux.

Nous [...] croyons qu'il est nécessaire et urgent que les hommes se défassent au plus tôt du carcan de cette normalité. Celle-ci constitue en fait la prison qui nous enferme et nous maintient dans la folie. Elle nous étouffe. La dénoncer, la faire éclater signifie nous libérer de ce carcan. C'est l'indispensable premier geste que nous avons à poser pour nous retrouver sur le vrai chemin de la santé (*Hom-Info*, 4, 2 [avril-mai-juin 1983] : 11).

Le travail de réflexion sur les stéréotypes, les comportements et les rôles masculins est central à leurs propos. La parole des hommes révèle clairement qu'il y a des prescriptions et des interdits sociaux qui correspondent aux valeurs dominantes de la société.

Notre société nous a imposé des comportements déterminés selon le sexe. Ainsi, les hommes occidentaux deviennent des compétiteurs ingénieux et courageux, dotés de grande vitalité et de forces et surtout habitués de grandes ambitions. Rarement mentionne-t-on la possibilité qu'ils soient sensibles et coopératifs [...]. La masculinité telle que proposée par notre société est finalement beaucoup plus restrictive que ne l'est la féminité (*Hom-Info*, 3, 2 [sept.-oct.-nov. 1982] : 5).

Les hommes dénoncent la contrainte qui les pousse à dissimuler leur moi véritable afin de remplir le rôle qui leur est socialement assigné. Leur prise de conscience les amène à découvrir que « pour parvenir à l'identité

d'homme, il [leur] a fallu passer les multiples épreuves de négation et de refoulement de tout ce qui ne correspondait pas aux attentes de la société » (*Hom-Info*, 3, 3 [printemps 1982] : 6). Cette idée d'une répression sociale de l'univers des sentiments et des affects masculins constitue le point de convergence de leur discours :

Je veux qu'on me laisse cette tendresse que je ressens, cette douceur qui m'habite, cette délicatesse qui me touche. Je veux être cet homme de tête-cœur que je suis. [...]. Je veux prendre le risque de vivre l'émotion comme je le sens et qui me bouleverse souvent (*Hom-Info*, 1, 6 [octobre 1980] : 9).

Tous ces refoulements auraient des incidences sur les comportements et la vie des hommes. Ainsi associe-t-on la plus grande morbidité, l'alcoolisme et le suicide chez les hommes à la sujétion aux rôles masculins. Les démonstrations sont souvent pathétiques, surtout lorsqu'il s'agit d'expliquer l'impact de la censure sociale de l'expression de leur affectivité, de leur tendresse :

Est-il normal que 10 % des hommes recourent à la violence physique dans leurs rapports avec les femmes, que la criminalité soit davantage le fait des hommes que des femmes, l'alcoolisme soit plus élevé chez les hommes, que plus d'hommes que de femmes soient atteints de maladies cardiaques et en meurent, que le taux de suicide des hommes soit beaucoup plus élevé que celui des femmes, que l'espérance de vie d'un homme soit moins élevée que celle d'une femme ? (*Hom-Info*, 4, 2 [avril-mai-juin 1983] : 11).

Bref, à partir de leur réflexion sur leur vécu, ces pères proposent un modèle général d'interprétation des rapports sociaux qui s'appuie sur la socialisation et les rôles. Soulignons qu'ils dénoncent la norme sociale qui pèse sur les hommes bien plus que les rapports sociaux entre les sexes, étant donné que toute l'attention se porte sur l'individu masculin de manière à défendre la thèse des contraintes sociales qui pèsent sur

lui. Certains, se laissant emporter peut-être, dénoncent cette norme de manière outrancière et disent qu'il « est légitime pour les hommes de parler d'une oppression spécifique liée aux conditionnements de leur sexe, oppression d'un autre niveau que celle que subissent directement les femmes et les homosexuels, mais oppression tout de même » (Brisson, 1982 : 129).



## Des hommes mutilés de l'affect

Les hommes en rupture d'union qui joignent les groupes de pères séparés et divorcés sont donc imprégnés par l'idée que les rôles masculins impliquent bon nombre de contraintes. Cette similitude de parole chez les hommes qui vivent des difficultés au moment du divorce s'impose à notre analyse. Désemparés, ils ressentent un fort sentiment d'impuissance face à la perte de l'enfant, surtout ceux qui, à la suite d'une rupture d'union, n'ont pas la garde physique de ce dernier : « Pourquoi m'enlève-t-on mes enfants, je n'ai rien fait de mal [...]. Devant le tribunal le père devient le bouc émissaire en raison d'un système imparfait, même si le père n'a absolument rien fait de mal [...]. C'est le père qui est mis au pilori, c'est le père qui est victime, car le système judiciaire du Canada, le plus souvent, ne le pro-

tège pas du tout » (JQJ 34 : 12)<sup>3</sup>. Ils se disent même victimes de la lourdeur et de l'étroitesse du système judiciaire, qui use de pratiques discriminatoires à leur égard et favoriserait les femmes lors des jugements d'attribution des droits de garde des enfants (DE 13 : 19)<sup>4</sup>. Notons que, lorsqu'ils demandent la garde physique, les pères l'obtiennent, en proportion, presque autant de fois que les mères en même situation (Dulac, 1989).

Faut-il reconnaître dans leur parole la volonté d'assumer une plus grande part des responsabilités parentales, de s'inscrire dans un processus de changement social ? « Grâce aux succès des femmes, des milliers d'hommes profitent de l'abolition des vieux stéréotypes sexuels ; l'homme n'est plus un simple pourvoyeur qui fait vivre une femme à sa charge, il n'est plus le patriarce distant d'autrefois. Les hommes sont en train de découvrir une paternité nouvelle et plus facile à vivre » (JQJ 38 : 41). Une paternité nouvelle qui se fonde sur le lien père-enfant.

Au cours de leur réflexion, les hommes ont découvert que l'absence du père a des effets néfastes pour les enfants autant que pour le père. Ils se souviennent de l'absence de leur père et en déduisent que cela aurait inhibé l'expression d'une partie

d'eux-mêmes. « Mon père était absent, même s'il était là physiquement, mais émotivement, il n'était pas présent. En somme, l'éducation que nous avons reçue a fait de nous des mutilés de l'affect » (*Hom-Info*, 6, 1 [mars-avril-mai 1985] : 39). Ils parlent de leur affect bloqué, de leur difficulté à exprimer leurs sentiments et de l'échec de leurs relations affectives avec les autres, soulignent « l'impossibilité pour les hommes adultes de communiquer avec d'autres hommes et la difficulté de créer une relation réelle d'échange et de confiance autrement qu'avec des femmes » (*Hom-Info*, 3, 2 [printemps 1982] : 9).

La dénonciation de l'absence du père n'est pas un réquisitoire récent, du moins au Québec. Il s'agit là d'un thème largement exploité dans la littérature romanesque québécoise. D'un point de vue sociocritique et psychanalytique, on a souligné que le père porte comme une fêlure sa situation de dominé (Vanasse, 1990). Pour Moreux (1979), le père aurait détenu un pouvoir illusoire à l'intérieur de la famille. Les attitudes autoritaires du père étaient, selon son analyse, attendues par la mère, mais en même temps critiquées et mises en échec. On a dépeint les pères comme vaincus, absents, on les a présentés comme dominés par leur épouse au sein de la famille traditionnelle, par leurs patrons dans les usines. C'est contre ces images, notamment, que s'insurgèrent les fils durant les années 1960. Certes, des irréductibles dénoncent encore aujourd'hui le poids de cette absence (Corneau, 1990), mais tout porte à croire que la révolte contre le père absent, brisé, faible et dominé n'est plus à l'ordre du jour. Désormais, le discours sur la paternité vise la réhabilitation de l'image du père. Les fils, plutôt que d'exprimer leurs

reproches, revendiquent, en tant que pères actuels ou futurs, l'égalité affective des deux parents. La question du père absent est traitée en négatif, c'est-à-dire en rapport à la promotion et au rôle actif du père auprès des enfants : « Ce que je voudrais, c'est un rapport affectif intense dont on ne me prive pas ensuite » (*Hom-Info*, 2, 4 [sept.-oct. 1981] : 33).

Retenons que les hommes veulent promouvoir l'image du père sur les bases de l'affect. Afin de réhabiliter l'image du père, ils tablent sur le fait qu'ils ont découvert, enfouies au plus profond de leur personne, des capacités encore inexplorées de paternage, des compétences et des qualifications socialement inavouées : une nature masculine longtemps refoulée et qu'il faut réhabiliter.

### **La réhabilitation et la reconnaissance sociale des affects masculins**

La découverte et la valorisation de l'affect chez les hommes et les pères sont des phénomènes sociaux qui commencent à peine à être étudiés par ceux qui s'intéressent au processus de la construction sociale de la masculinité. Théoriquement, on peut dire que le processus de construction sociale de la masculinité passe par un réaménagement de la définition du genre qui prend en compte l'état de développement des rapports sociaux entre les hommes et les femmes et commande un élargissement de la norme sociale des comportements. Historiquement, ces modifications semblent coïncider avec les différentes vagues du féminisme (Maugue, 1987) et les transformations des modes de production (Kimmel, 1986). Socialement, la tendance est bien moins de définir le masculin de manière spécifique ou étroite que de le définir de façon plurielle. De telles transformations dans la manière

de concevoir le masculin sont soutenues par des développements théoriques importants concernant l'identité sexuelle, au sein desquels la notion d'androgynie est déterminante (De Rider, 1982 ; Pleck, 1981 ; Dulac, 1990).

Bien que la référence au mot androgyne ne soit pas toujours explicite, les hommes, du moins les hommes et les pères dont nous parlons ici, nous disent que tous les sujets masculins sont dotés dans leur for intérieur, sinon dans leur programmation psychosociale, des caractères des deux sexes. Nous avons vu que les hommes invoquent une aliénation spécifique aux mâles et inhérente à la répartition des rôles et des comportements sociaux sexués. Ainsi, la pression sociale relative à la masculinité et intégrée par les mâles bloquerait le déploiement des caractéristiques dites féminines, essentielles à leur développement intégral, et déboucherait sur des « dysfonctions » comportementales (suicide, alcoolisme, etc. : voir supra). Pour ces hommes, l'émancipation des mâles est intrinsèquement liée à la libération de telles « dysfonctions » et procède par la découverte et la réhabilitation de ce qui est refoulé :

Nous aussi, nous sommes porteurs du principe féminin, quoique différemment ; la tendresse, l'affection, la chaleur humaine, l'expression d'amour, la passivité, l'abandon, l'aveu de notre fragilité sont autant d'éléments appartenant aussi au principe masculin et pouvant être exprimés de façon spécifiquement masculine. L'on se sent si peu sûr de notre identité mâle, que l'on craint tout ce qui peut être codifié de féminin. À nous de découvrir la femme en nous, de l'aimer et de l'exprimer (Grégoire, 1984 : 124).

L'idée d'une nature masculine refoulée est d'autant plus efficace et crédible qu'elle interpelle un sujet masculin à l'identité douteuse, préalablement mis en disponibilité symbolique par l'action corrosive du discours féministe. L'image est séduisante dans la



mesure où elle supplée à l'uniformité comportementale masculine en proposant un modèle « fait sur mesure » presque parfait. Ce modèle se pose en remplacement du contenu viril de la masculinité, tel qu'il a été vécu historiquement par les hommes, et constitue une modalité d'adaptation de nouveaux comportements masculins rendus socialement nécessaires par l'avance des femmes sur le terrain de la lutte des sexes. Cette capacité d'adaptation est évoquée par certains analystes, qui ne manquent pas d'en faire ressortir les avantages. Du point de vue de la distribution des rôles, l'homme fait son entrée dans des zones traditionnellement attribuées aux femmes, et du point de vue de la transformation idéologique, « l'homme tend à considérer que prendre part aux tâches réputées féminines ne le diminue pas, ne le ravale pas, que faire des tâches de femmes n'est ni honteux ni humiliant. À la limite, il saura en tirer des bénéfices secondaires, par exemple en passant pour exemplaire auprès des amies de sa femme si celles-ci sont moins bien loties » (De Rider, 1982 : 124). Cette idée d'une nature masculine socialement refoulée vient soutenir, du moins au plan idéologique, la demande de reconnaissance sociale de l'existence des affects masculins. Celle-ci est particulièrement explicite en ce qui concerne le rapport père-enfant.

## Le désir d'être père : le pacte parental

En suivant le cheminement de la pensée des hommes, nous avons noté une volonté de réhabilitation sociale et de reconnaissance sociale des émotions et des affects qui s'incarnent dans le désir d'enfant. Expliquons-nous. La rupture d'union provoque chez les hommes une analyse rétrospective de leur vécu et des modalités d'actualisation de leur projet antérieur de procréation. Cette situation amène les pères qui n'ont pas la garde des enfants à poser certaines conditions à tout engagement procréatif futur : un pacte parental. C'est au niveau du discours sur l'expression des émotions paternelles et sur le droit au désir d'enfant que le pacte se matérialise. Force est de reconnaître que les pères revendiquent la reconnaissance du désir autonome et unilatéral des hommes d'avoir un enfant : « un enfant quand je le veux, avec qui je veux », tel serait leur slogan :

Comme si nous étions incapables de nous reconnaître potentiellement père sans son désir à elle de nous faire père. Pourquoi ? Sinon parce que l'ensemble de la relation à l'enfant est sur-investie par la femme et que l'homme se voit généralement reléguer aux rôles ancestraux de soutien économique et de protecteur du foyer dans l'équation mère-enfant (*Hom-Info*, 5, 3 [sept.-oct.-nov. 1984] : 41).

Au terme de leur réflexion, ils en arrivent au constat que c'est le couple qui fait l'enfant et non l'enfant qui soude ou impose le couple ; l'enfant se pense et se désire à deux. Mais ils sont aussi conscients que, dans ce rapport, les femmes ont la capacité de gérer l'essentiel de la décision et ils se sentent relégués au second rang. Ils désirent donc améliorer la qualité relationnelle (future, s'ils en ont l'occasion) parce qu'ils sentent qu'ils peuvent être écartés du processus de prise de décision qui préside à la conception de

vie d'un homme un moment privilégié de contact avec lui-même. Il faut savoir profiter de cette porte entrouverte, en particulier dans le cadre des rencontres pré et post-natales, pour favoriser l'expression et la mise en commun de ce que ressentent les hommes qui attendent, puis vivent avec un enfant (Cœur-atout, 1986 : 4).

Ces pères sollicitent la reconnaissance sociale des affects du père avant, mais aussi après la naissance. Ils militent tous en faveur d'une reconnaissance sociale et juridique du droit à l'expression de ces affects après le divorce. Par exemple, ils diront :

Les enfants ont besoin d'être physiquement en votre présence. Vous avez un rôle important à jouer et personne ne peut vous remplacer. [...] C'est donc vraiment au chapitre des droits de visite et de sortie que vos chances en tant que père séparé ou divorcé sont les meilleures de faire valoir vos revendications, toujours dans le but d'occuper une part plus large dans la vie de vos enfants (*Hom-Info*, 6, 2 [août 1985] : 18).

On en arrive rapidement à penser que le discours sur l'affect constitue dans ce cadre un argument de légitimation qui permet de réaffirmer l'autorité et l'ordre incarnés par le père. L'argument est plus manifeste dans les propos des groupes masculins. En effet, ces hommes prétendent que les enfants ont droit à des pères tout autant que ces derniers ont droit à leurs enfants (DE 23 : 108). C'est justement cette question de l'accès à l'enfant brandie comme argument qu'il faut questionner. Car nous avons quelquefois l'impression que l'intérêt de l'enfant est assimilé au droit des pères. Tout le processus de réhabilitation de la nature masculine refoulée, tandis qu'il assurerait socialement la compétence des hommes dans la sphère privée, fonderait-il simultanément la légitimité du pouvoir qui s'incarne dans le droit à l'exercice de privilèges ?

## En résumé

Nous découvrons que les pères d'aujourd'hui tentent de se départir de toutes ces représentations négatives du père : absent, carent et démissionnaire, celles du père qu'ils ont connu et dont on leur a parlé. Ils rachètent l'image sociale du père. L'identité paternelle est en pleine mutation, elle reflète et porte d'autres changements sociaux plus généraux qui touchent les rapports entre les hommes et les femmes. À ce chapitre, on peut caractériser la paternité en émergence selon les points suivants :

1. Les hommes répondent à la déstabilisation des rôles masculins (de pourvoyeur) par une tentative de renforcement du rapport à l'enfant.

2. Cette relation à l'enfant privilégie la dimension affective plutôt que la dimension autoritaire.

3. Les hommes définissent leur paternité dans un contexte d'égalité, où les rôles de la mère — la maternité — et du père — la paternité — auraient tendance à se fondre dans la notion de parentalité.

4. Les hommes expriment le souhait d'une parentalité qui s'exprimerait hors de l'emprise des vecteurs féminins de la parentalité (de la dimension biologique) ; cela leur permettrait d'établir des rapports autonomes, privilégiés, individuels avec l'enfant.

5. Il s'agit d'une parentalité qui s'exprime avant même la conception, dès qu'émerge le désir d'enfant, et qu'ils voudraient soumettre aux conditions d'un pacte qui garantirait le lien parental au delà d'une éventuelle rupture d'union. Ce pacte, dans l'esprit des hommes, établirait un pont au-dessus de la discontinuité entre le lien affectif et le biologique.

La place du père est aussi un enjeu social. C'est parce qu'il y a une volonté très affirmée de la part de certains pères de renforcer le

l'enfant, comme ils ont été écartés de la garde des enfants. Du côté des pères en rupture d'union, on constate donc un effort pour s'exprimer sur l'investissement de l'enfant et articuler paternité et enfant sur les bases de l'affect. Il s'agit d'un travail de réflexion élaboré à partir d'une position inconfortable et difficile à tenir face à la dyade mère-enfant, notamment à cause de la discontinuité parentale entre le biologique et le lien affectif à l'enfant.

Craintifs, ces pères hésiteront désormais avant de s'engager dans un nouveau projet d'enfant, certains iront même jusqu'à soumettre leurs engagements futurs aux conditions de ce pacte qui leur garantirait le lien parental, la filiation, au delà d'une éventuelle rupture d'union. Ce qui nous interpelle, c'est que les déclarations sur la paternité valorisent l'aspect du désir et celui de l'affectif et que, sur ce plan, la paternité se situe véritablement dans l'abs-trait. Le désir, les sentiments de paternité prennent bien plus d'importance que les tâches matérielles d'intendance auprès des enfants ; l'objectif de ces hommes est la reconnaissance sociale de la paternité fondée sur l'expression des sentiments et des affects des hommes.

La paternité et l'ensemble des émotions qui s'y rattachent, font de cette période de la

rapport père-enfant qu'il y a risque de conflit en cas de séparation ou de divorce. On ne peut minimiser l'impact des représentations associées à la garde. L'attribution de la garde physique s'inscrit dans l'imaginaire de la puissance « du parent gardien », souvent la mère, et fonctionne dans l'esprit de l'autre parent (souvent le père) dans une logique d'exclusion. Les hommes développent un discours qui dénonce les contingences qui rendent difficile l'expression des affects paternels, les qualifiant d'injustice. Alors, l'enfant risque de devenir un otage dans les débats sur l'attribution de la garde. Il est évoqué comme objet équivalent à d'autres objets. Il est un enjeu d'autant plus grand qu'il incarnera dans l'esprit de certains adultes un capital affectif.

Germain Dulac  
Institut québécois de recherche  
sur la culture

## Notes

<sup>1</sup> Ce texte reprend certains éléments développés dans ma thèse de doctorat en sociologie (Dulac, 1990). Le corpus d'analyse provient de sources diverses, entrevues, documents manuscrits, textes, mémoires et témoignages d'individus et de groupes de pères. Pour une description complète des procédures de cueillette et d'édition, nous renvoyons les lecteurs au chapitre méthodologique de la thèse.

<sup>2</sup> Citons, pour le Québec, les groupes Hom-Info et Cœur-atout, le collectif Hommes et gars, et l'Association des hommes séparés et divorcés de Montréal ; pour la France, on peut mentionner ARDECOM, le Mouvement pour l'égalité parentale, le Mouvement de la condition masculine.

<sup>3</sup> Cette référence abrégée renvoie aux Procès-verbaux et témoignages des groupes de pères au Sous-comité de la justice et des questions juridiques concernant le projet de Loi C-47 (Chambre des communes, fascicule no 13, p. 19, Ottawa, Canada, 1985).

<sup>4</sup> Cette autre référence abrégée renvoie aux Procès-verbaux et témoignages des groupes de pères au Sous-comité sur les droits à l'égalité concernant le projet de Loi C-47 (Chambre des communes, fascicule no 13, p. 19, Ottawa, Canada, 1985).

## Bibliographie

BERTAUX, Daniel, et Catherine DELCROIX. 1991. « La fragilisation du rapport père/enfant : une enquête auprès des pères divorcés », dans *Relations intergénérationnelles, parenté-transmission-mémoire*. Actes du colloque de Liège. Liège, Presses de l'Université de Liège : 103-113.

BRISSON, Pierre. 1982. « Condition et dissidence masculine dans la crise du système patriarcal », dans *Changer de société*. Montréal, Québec/Amérique.

CŒUR-ATOUT. 1986. *Point de vue du comité organisateur*. Compte rendu du colloque « Interventions auprès des hommes », tenu les 19 et 20 juin 1986 à la salle Alfred-Laliberté de l'Université du Québec à Montréal. Éd. Fédération des CLSC.

CORNEAU, Guy. 1990. *Père manquant, fils manqué*. Montréal, Éd. de l'Homme.

CÔTÉ, Marguerite. 1986. *Participation du père aux tâches familiales et développement de l'identité sexuelle du jeune garçon*. Montréal, Université de Montréal, École de service social, mémoire de maîtrise.

DE RIDER, Guido. 1982. *Du côté des hommes. À la recherche de nouveaux rapports avec les femmes*. Paris, L'Harmattan.

DUCHESNE, Louis. 1991. *La Situation démographique au Québec*. Édition 1990. Québec, Les Publications du Québec.

DULAC, Germain. 1984. « La masculinité en question », *Dérives*, 46 : 49-70.

DULAC, Germain. 1989. « Le lobby des pères. Divorce et paternité », *Canadian Journal of Women and the Law*, 3, 1 : 45-67.

DULAC, Germain. 1990. *La Configuration du pouvoir : étude et analyse de la construction sociale et de la représentation du masculin*. Montréal, Université du Québec à Montréal, thèse de doctorat (sociologie), 499 p.

FRUSTENBERG, Frank F., Christine WINQUIST-NORD, James L. PETERSON et Nicolas ZILL. 1983. « The Life Course of Children of Divorce: Marital

Description and Parental Contacts », *American Sociological Review*, 48 : 656-668.

GOVE, Walter. 1973. « Sex, Marital Status, and Mortality », *American Journal of Sociology*, 79 : 45-67.

GRÉGOIRE, Luc. 1984. « La violence », dans Hervé de FONTENAY, dir. *La Certitude d'être mâle ?* Montréal, Éd. Jean Basile.

GUYON, Louise. 1990. *Quand les femmes parlent de leur santé*. Québec, Les Publications du Québec.

KIMMEL, Michael S. 1986. « The Contemporary Crisis of Masculinity in Historical Perspective », *Brothers*, 3 : 5-8.

LE GALL, Didier, et Claude MARTIN. 1991. « L'instabilité conjugale et les recompositions familiales », dans François de SINGLY et autres, éd. *La Famille : l'état des savoirs*. Paris, La Découverte : 58-66.

LUND, Mary. 1987. « The Non-Custodial Father: Common Challenges in Parenting After Divorce », dans Charlie LEWIS et Margaret O'BRIEN, éd. *Reassessing Fatherhood: New Observations on Fathers and the Modern Family*. Beverly Hills, Sage : 212-224.

MARCIL-GRATTON, N. 1989. *Les Modes de vie nouveaux des adultes et leur impact sur les enfants au Canada*. Montréal, Université de Montréal, Département de démographie, polycopie.

MASHESTER, Carol. 1991. « Postdivorce Relationships Between Ex-spouses: The Roles of Attachment and Interpersonal Conflict », *Journal of Marriage and the Family*, 53 : 103-110.

MAUGUE, Annelise. 1987. *L'identité masculine en crise au tournant du siècle, 1871-1914*. Paris, Rivages.

MOREUX, Colette. 1979. *La Jeunesse et la religion au Canada français : un fait socio-culturel*. Montréal, Bellarmin.

PERRAULT, Chantale. 1990. « Et si l'on parlait des hommes », *Santé mentale au Québec*, 15, 1 : 134-144.

PLECK, Joseph. 1981. *The Myth of Masculinity*. Chicago, MIT Press.

POULIOT, Jean-François. 1985. *Pratiques et aspirations d'hommes à la recherche de nouveaux rapports avec les femmes*. Québec, Université Laval, mémoire de maîtrise (sciences politiques).

QUÉBEC. 1988. *Et la santé, ça va ?* Québec, Les Publications du Québec, tome 1.

RENAUD, M., S. JUTRA et P. BOUCHARD. 1987. *Les Solutions qu'apportent les Québécois à leurs problèmes sociaux et sanitaires. Trois types : s'occuper d'un parent âgé, soulager son*

*mal de dos, être chef de famille monoparentale*. Rapport présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.

SELTZER, Judith A. 1991. « Relationship Between Fathers and Children Who Live Apart: The Father's Role after Separation », *Journal of Marriage and the Family*, 53 : 79-101.

VANASSE, André. 1990. *Le Père vaincu, la Méduse et les fils castrés. Psychocritiques d'œuvres québécoises contemporaines*. Montréal, éd. XYZ.